

CONSEIL DE CLASSE

Dans une classe « coopérative », inspirée par la Pédagogie Freinet et la Pédagogie Institutionnelle, nombreuses sont les institutions qui jouent le rôle de médiation.

Par médiation, nous entendons tout élément qui introduit du tiers entre l'élève et l'enseignant, permettant une construction d'autonomie à la place d'une dépendance, ou d'une relation fusionnelle.

« Le conseil de classe, parmi d'autres enjeux, a un rôle très important, celui d'autoriser le devenir sujet de chacun. Cette institution se développe comme un dispositif de médiation. Elle mobilise des circuits d'échange et d'interpellation et c'est ainsi qu'elle provoque désir, parole, apprentissage » (Francis Imbert).

Le conseil de classe est une institution clé, une « réunion importante » comme disent les élèves.

Il s'agit d'un temps fort 1 ou 2 fois par semaine, dans la vie de la classe. Il se tient dans un lieu précis, à un moment précis, avec un rituel précis. Un lieu de parole où on prend des décisions. Une institution qui met en place des institutions, les fait respecter, les adapte, les change selon les besoins. Pour son déroulement, il y a besoin d'un président responsable du cahier des messages, d'un secrétaire responsable du cahier de décisions, d'un responsable du respect des règles.

C'est l'institution cadre qui permet aux élèves et enseignants d'organiser le rapport au Savoir sous ses trois aspects : - rapport à soi même - rapport à autrui - rapport à la connaissance ; rapport dynamique et dynamisant, socialisant, émancipateur, libérant les énergies individuelles et collectives.

Fernand Oury, fondateur de la Pédagogie Institutionnelle, décrit le conseil comme :

- l'œil du groupe : il permet de voir, de découvrir ce qui est là.
- le cerveau du groupe : il analyse, organise, propose, prévoit, mémorise.
- le rein du groupe : il filtre les problèmes, élimine les conflits.
- le cœur du groupe : il favorise le passage à la vie.

Le conseil de classe est donc un lieu de parole pour informer, proposer, décider, délibérer, réguler, critiquer, élaborer coopérativement la loi et les règles du vivre et apprendre ensemble.

C'est un lieu central de gestion de la classe. Tout d'abord, c'est un espace-temps, où la parole de tous les participants, enfants et adultes, est possible. « C'est un lieu de parole entendue, reprise », comme dit Jacques Pain.

Deuxièmement, c'est un espace-temps où se font des propositions, des contre-propositions où se prennent des décisions, où s'organise le suivi des décisions prises. C'est un moment fort, parce que c'est celui où tous les membres du groupe (du collectif) s'arrêtent pour s'exprimer, pour réfléchir, pour s'écouter les uns les autres !

Troisièmement, c'est un moment prévu pour organiser le travail en classe, qui garantit que chacun a sa place à l'intérieur du groupe. C'est un lieu d'inclusion.

Quatrièmement, le conseil est un espace-temps où la Loi non négociable est énoncée, gérée, et s'articule en interdit. Ensuite, la Loi s'institue en règles de vie du groupe-classe (et de l'école à travers les délégués). Ces règles sont négociables, donc discutées, analysées, votées et susceptibles d'être changées selon les besoins du moment. Cette élaboration collective des règles est une occasion d'apprentissage de la démocratie.

Les participants au conseil sont présentés en tant que sujets avec leurs spécificités, leurs différences, leur inconscient, leurs aspirations, leurs désirs personnels, qui peuvent se transformer en action collective. L'élève, en investissant le conseil, lieu du langage et du signifiant, se confronte avec un petit, mais néanmoins vrai, pouvoir individuel et collectif. L'élève prend la parole pour s'exprimer à propos d'un objet de délibération, ainsi il est amené à formuler et expliquer son point de vue. Ce processus le conduit à une nécessité de clarté face à des opinions diverses ou divergentes de ces camarades. De ce fait, les convictions s'affinent et les réflexions se modifient. Ces jeux d'échanges aboutissent à l'élaboration collective des décisions.

L'implication des enseignants au déroulement du conseil demande une formation particulière. Le conseil fonctionne grâce à des techniques que les enseignants maîtrisent, d'autant plus qu'ils ont le droit de veto quand la situation l'exige. Le risque de manipulation, volontaire ou inconscient, sur l'élaboration des projets est grand. La parole de l'élève a le même droit à l'écoute que celle de l'enseignement.

Pour que la confiance des élèves envers cette institution soit solide, cela nécessite de la part de l'enseignant de savoir renoncer à ses certitudes pour mieux saisir les questionnements des élèves. C'est seulement en adoptant cette éthique que l'institution-conseil prend sa valeur formatrice, basée sur la confiance des élèves d'un côté et l'analyse auto-critique de l'enseignant de l'autre.

Dina Borel et Roland Russi,
Responsables de l'école active spécialisée
La Voie Lactée-Genève

Sources : « le conseil » étude de Dina Borel et Pierre Thuillard

Textes de : Fernand Oury, Catherine Pochet, Michel Develay, Jacques Pain, Francis Imbert.

Conseil

Ordre du jour, rubriques :

- Lecture des dernières décisions (PV)
- Lecture des informations des délégués des groupes de travail
- Informations générales
- Propositions
- Journal, métiers, ceintures d'évaluation
- Critiques
- Félicitations